

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 02399

Numéro SIREN : 523 592 483

Nom ou dénomination : 2A Lavage

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2024 sous le numéro de dépôt B2024/009629

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072022	et clos le	30062023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
EURL 2A Lavage		102 chemin des Bastards	
SIRET	5 2 3 5 9 2 4 8 3 0 0 0 2 9	31830 PLAISANCE DU TOUCH	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement	
		Certifié conforme à l'original Le gérant	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	station de lavage automobile	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		8 210	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies			
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1736 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SECCAS 17 AVE PIEPRE MENDES FRANCE 31320 CASTANET TOLOSAN Tél: 05.61.75.10.25			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 30/09/2023	Lieu: PLAISANCE DU TOUCH
		Qualité et nom du signataire:	GERANT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	ARMENGAUD Alain
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d				
Montant des distributions	e				
autres que celles visées en (a),	f				
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g				
	h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j				
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)				

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembour- sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour- sements. 8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	133		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise EURL 2A Lavage

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 102 chemin des Bastards

31830 PLAISANCE DU TOUCH

Numéro SIRET *

5 2 3 5 9 2 4 8 3 0 0 0 2 9

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISE

STOCKS

ACTIF CIRCULANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

RENVIS

Cgtd Quatrn

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 0 0 6 2 0 2 3	3 0 0 6 2 0 2 2
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010 310 000	012	310 000	310 000
	Autres *	014	016		
Immobilisations corporelles *		028 564 884	030 400 696	164 189	229 576
Immobilisations financières * (1)		040 698	042	698	698
Total I (5)		044 875 582	048 400 696	474 886	540 273
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050 3 021	052	3 021	2 560
		060	062		
Marchandises *		064 16 000	066	16 000	
Avances et acomptes versés sur commandes		068	070		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	072 8 003	074	8 003	1 978
	Autres * (3)	080	082		
Valeurs mobilières de placement		084 147 529	086	147 529	152 359
Disponibilités		092	094		
Charges constatées d'avance *		096 174 553	098	174 553	156 898
Total II		110 1 050 135	112 400 696	649 439	697 171
Total général (I+II)					
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *		120	10 000	10 000	
Ecart de réévaluation		124			
Réserve légale		126	764	764	
Réserves réglementées*		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131 131	132 64 565	14 507	
Report à nouveau		134	(90)	(90)	
Résultat de l'exercice		136	42 282	50 058	
Subventions d'investissement		137			
Provisions réglementées		140			
Total I		142	117 520	75 238	
Provisions pour risques et charges		154			
Emprunts et dettes assimilées		156	389 578	464 346	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
Fournisseurs et comptes rattachés *		166	12 572	12 738	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169 86 900	172 129 769	144 848	
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	531 919	621 932	
Total général (I + II + III)		180	649 439	697 171	
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 10 446
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184 19 917

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies

A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL 2A Lavage

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 0 0 6 2 0 2 3Exercice N-1 clos le
13 0 0 6 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
	13 0 0 6 2 0 2 3		13 0 0 6 2 0 2 2	
Ventes de marchandises *		209	210	
Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services * }		215	214	
		217	218	269 600 322 574
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
Production immobilisée *			224	
Subventions d'exploitation reçues			226	
Autres produits			230	634 6 872
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	270 234 329 445
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
Variation de stock (marchandises) *			236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	13 877 13 737
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	(461) (560)
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	117 862 98 529
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	2 620	244	4 018 3 363
Rémunérations du personnel *			250	17 112 64 861
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	5 524 27 015
Dotations aux amortissements *			254	56 152 53 787
Dotations aux provisions			256	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	259		262	
	260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	214 085 260 732
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	56 149 68 714
Produits financiers (III)			280	
Produits exceptionnels (IV)			290	19 917
Charges financières (V)			294	5 675 6 572
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }	347		300	19 681
	348			
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	8 428 12 084
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	42 282 50 058
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	42 282 314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
Provisions non déductibles *			322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	8 428
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés 247	247		330	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	248			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
Entreprise nouvelles (44 septies) 986	986	Zone franche urbaine (44 octies A) 987	987	986
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	981	Jeune entreprise innovante (44 septies A) 989	989	981
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345	345	Investissements outre-mer 344	344	345
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		Zone de développement prioritaire (44 septidécies) 993	993	
		Zones de restructuration de la défense (44 septies) 127	127	
		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies) 991	991	
		Créance due au report en arrière du déficit 346	346	
		Zone de développement prioritaire (44 septidécies) 993	993	
		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies) 138	138	
		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sexdecies) 992	992	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	50 710 354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356	
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	50 710 372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : EURL 2A Lavage

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *					
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	310 000	402		404		406	310 000	310 000					
	Autres	410		412		414		416							
	Terrains	420		422		424		426							
	Constructions	430		432		434		436							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	383 897	442		444		446	383 897	383 897					
	Installations générales, agencements divers	450	147 144	452		454		456	147 144	147 144					
	Matériel de transport	460	47 788	462	10 446	464	25 659	466	32 575	32 575					
	Autres immobilisations corporelles	470	1 268	472		474		476	1 268	1 268					
Immobilisations financières		480	698	482		484		486	698	698					
TOTAL		490	890 795	492	10 446	494	25 659	496	875 582	875 582					
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499							
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506							
	Terrains	510		512		514		516							
	Constructions	520		522		524		526							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	226 102	532	38 208	534		536	264 310						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	109 348	542	5 104	544		546	114 452						
	Matériel de transport	550	14 472	552	12 416	554	5 978	556	20 910						
	Autres immobilisations corporelles	560	600	562	424	564		566	1 024						
TOTAL		570	350 522	572	56 152	574	5 978	576	400 696						
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5										
	JBS MOTO KTM S1290 yam service														
	6	7	8	9	10										
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values										
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme									
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧							
1	15 213	5 787	9 426	11 583	2 157										
2	10 446	191	10 255	8 333	(1 922)										
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL	578	25 659	580	5 978	582	19 681	584	19 917	586	235	581		587		589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590		583		594		595				
TOTAL					596	235	585		597		599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : EURL 2A Lavage

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	5 198
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	5 198
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	57 903
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	25 201
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : EURL 2A Lavage				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/07/2022		et clos le : 30/06/2023		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	1
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	269 600
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	269 600
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	461
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	634
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	1 095
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	51 937
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	34 842
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	86 779
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	183 916
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	183 916
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	269 600	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2022	160	31/12/2022
Date de cessation				186	
(1) Attention : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 portées en ligne 128					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs					

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 3

N° SIRET 5 2 3 5 9 2 4 8 3 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL 2A Lavage

ADRESSE (voie) 102 chemin des Bastards

CODE POSTAL 31830

VILLE

PLAISANCE DU TOUCH

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique ARMENGAUD Prénom(s) Alain

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 190469 N° Département 31 Commune TOULOUSE Pays

Adresse : N° 14 Voie rue du Soleil Levant

Code postal 31320 Commune PECHABOU Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 3

N° SIRET 5 2 3 5 9 2 4 8 3 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL 2A Lavage

ADRESSE (voie) 102 chemin des Bastards

CODE POSTAL 31830 VILLE PLAISANCE DU TOUCH

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Cajal Quatre

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2a lavage

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : 14 rue du soleil levant

31320 PECHABOU (Haute Garonne)

523 592 483 RCS TOULOUSE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS **DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

Le soussigné Alain ARMENGAUD, associé unique et gérant de la société 2a lavage, a établi, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023, le présent rapport sur la situation et l'activité de ladite société durant l'exercice écoulé.

Présentation des états financiers

Les états financiers ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN ACTIF	30/06/2023	30/06/2022	Ecart %
Immobilisations incorporelles	310 000	310 000	0,00
Immobilisations corporelles	164 189	229 576	-28,48
Immobilisations financières	698	698	0,00
ACTIF IMMOBILISE	474 886	540 273	-12,10
Stocks et en cours	3 021	2 560	17,99
Avances et acomptes sur commandes	16 000	0	100,00
Créances diverses	24 003	1 978	NS
Disponibilités	147 529	152 359	-3,17
ACTIF CIRCULANT	174 553	156 898	11,25
TOTAL ACTIF	649 439	6 977 171	-90,69
BILAN PASSIF			
Capital social	10 000	10 000	0,00
Réserve légale	764	764	0,00
Autres réserves	64 565	14 507	345,05
Report à nouveau	-90	-90	0,00
Résultat de l'exercice	42 282	50 058	-15,53
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	117 520	75 238	56,20
Dettes	531 919	621 932	-14,47
TOTAL DETTES	531 919	621 932	-14,47

TOTAL PASSIF	649 439	697 171	-6,85
---------------------	----------------	----------------	--------------

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	30/06/2023 12 mois	30/06/2022 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	269 600	322 574	-16,42
Coût des achats et charges externes	131 278	111 706	17,52
VALEUR AJOUTEE	138 322	210 868	-34,40
Impôts, taxes et versements assimilés	4 018	3 363	19,48
Charges de personnel	22 637	91 876	-75,36
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	111 667	115 629	-3,43
Autres produits	634	6 872	-90,77
Dotations aux amortissements et provisions	56 152	53 787	4,40
RESULTAT D'EXPLOITATION	56 149	68 714	-18,29
Résultat financier	-5 675	-6 572	13,65
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	50 475	62 142	-18,78
Impôt sur les bénéfices	8 428	12 084	-30,25
RESULTAT NET COMPTABLE	42 282	50 058	-15,53

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 269 600 € contre 322 574 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 16,42 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 214 085 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 56 152 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 91 876 € à 22 637 €, soit une diminution de 75,36 %, alors que l'effectif moyen est resté le même, soit 1 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 56 149 € contre 68 714 € pour l'exercice précédent, marquant une diminution de 18,29 %.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 8 428 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 42 282 €, représentant 15,68 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en régression de -15,53 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 50 058 €, soit 15,52 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le développement du chiffre d'affaires constaté au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés, nous rassurent sur le bien-fondé de notre politique commerciale, que nous poursuivrons pour l'avenir, tout en continuant à veiller au maintien des frais fixes de gestion à leur juste niveau.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier n'est à signaler sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2023 font ressortir un bénéfice de 42 281,77 euros, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

RESERVE LEGALE	236.47
REPORT A NOUVEAU	90.20
RESERVE STATUTAIRES	41955.10

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Fait à PECHABOU, le 30 novembre 2023

La gérance



2a lavage

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : 14 rue du soleil levant

31320 PECHABOU (Haute Garonne)

523 592 483 RCS TOULOUSE

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2023

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023, s'élevant à 42 281.77 euros, de la manière suivante :

RESERVE LEGALE 236.47

REPORT A NOUVEAU 90.20

RESERVE STATUTAIRES 41955.10

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

